



AN 2025
25-058

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. André GODINEAU, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTELAIN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Didier JAHIER, , procuration à M. Dimitri MENDY
M. Lionel LECLER, procuration à M. Carlos SOARES
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

12/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

12/11/2025

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment ses articles 106 permettant aux collectivités territoriales d'adopter la cadre budgétaire et comptable applicable aux métropoles de droit commun (M57) et 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20251119-DEL25_058-D

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et de la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

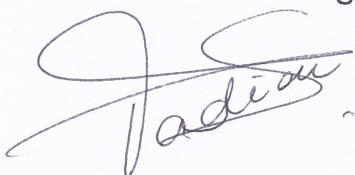
Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et être acté par une délibération spécifique donnant lieu dorénavant à un vote,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 13 novembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (32 voix Pour, 1 Contre - M. Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : RECONNAÎT** avoir pris connaissance des grandes orientations budgétaires 2026 du Budget principal de la Ville,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires 2026 du Budget principal de la ville dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le comptable public.
 - Madame le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

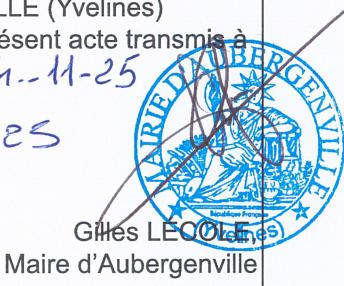
*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 24-11-25

Et publié le 24-11-25





Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2026. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2026, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote. Ce vote ne constate rien d'autre que le débat a eu lieu.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2026, prévu le 17 décembre 2025.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2026

I Contexte économique 2025

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2026 est présenté le 14 octobre 2025 par le gouvernement Lecornu II.

L'objectif est de doter la France d'un budget au 1^{er} janvier 2026 dans le respect du calendrier parlementaire (70 jours).

La priorité est donnée au redressement des comptes publics tout en préservant les missions régaliennes et la transition écologique.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % en 2026 (contre 0,7% en 2025) et sur une inflation anticipée à 1,1 % en 2025 et à 1,3 % en 2026.

Le déficit public serait stabilisé à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025 et réduit à 4,7% en 2026, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 115,9% (PIB) en 2025 et arriverait à 117,9% en 2026 avant une stabilisation prévue à partir de 2028.

II Budget 2026

Les principales orientations du PLF 2026 déposé le 14 octobre 2025 se traduisent par un effort partagé sur les dépenses (défenses, justice, transition écologique, éducation) et de nouvelles recettes (ciblage des hauts revenus et des grandes entreprises)

Concernant les collectivités territoriales et notamment le bloc communal, il s'agit

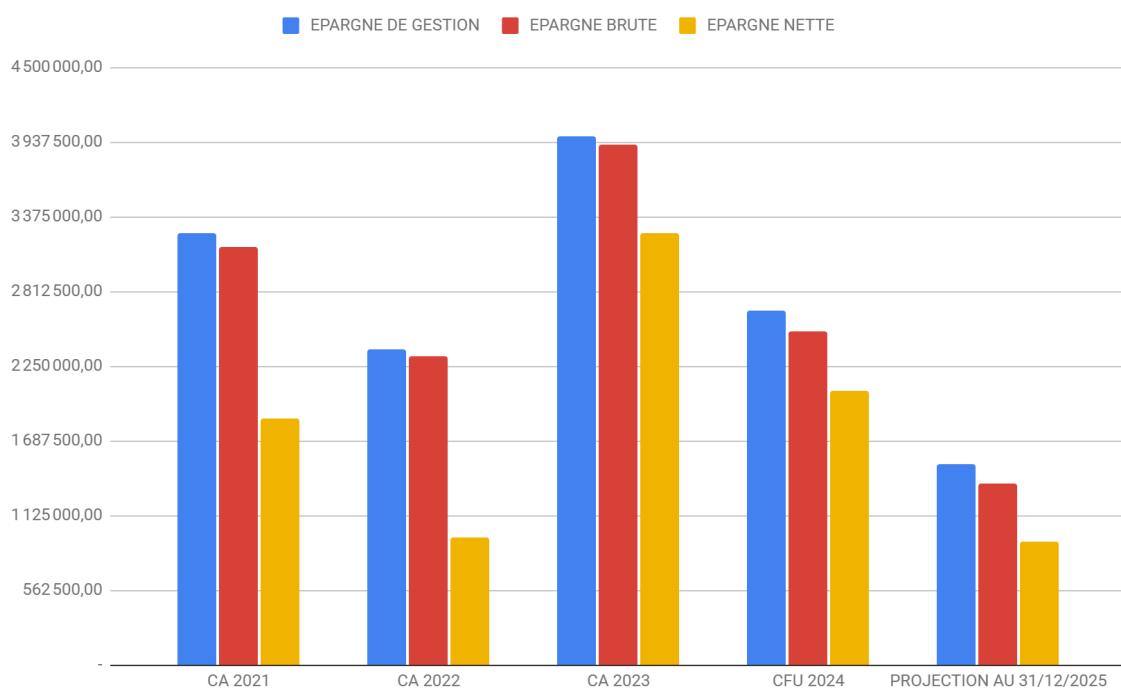
- de modérer les dépenses locales à +2,4 Md€,
- DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : un ajustement de l'existant et de nouveau prélèvement pour 2Md€
- Stabilité de la DGF
- un recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement et une modification de son calendrier de versement ;
- un report à 2027 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait avoir lieu en 2026
- une adaptation du calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Le Contexte Local : La Situation Financière Prévisionnelle au 31/12/2025

Les premières prévisions font ressortir une situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2025 qui présente un prévisionnel de réalisation en adéquation avec les inscriptions budgétaires.

- L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

Cette épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.



En projection au 31/12/2025, l'épargne brute d'Aubergenville s'élèverait à 1,3 M€ soit 7,3% de ses recettes de fonctionnement. Pour rappel, ce même taux était de 11,70 % en 2024 et de 18,20 % en 2023.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT en projection au 31/12/2025 = 7,3 %

Nous constatons une évolution contrastée de notre épargne nette en tendance depuis 2021. C'est la conséquence de la volatilité des dotations reçues par la commune ces dernières années.

C'est également la conséquence de dépenses budgétaires tant en charges générales de fonctionnement qu'en frais de personnel supérieures aux prévisions subies par la commune faisant suite à des décisions prises par l'Etat.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement en projection au 31/12/2025 d'Aubergenville s'établirait à 2,5 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

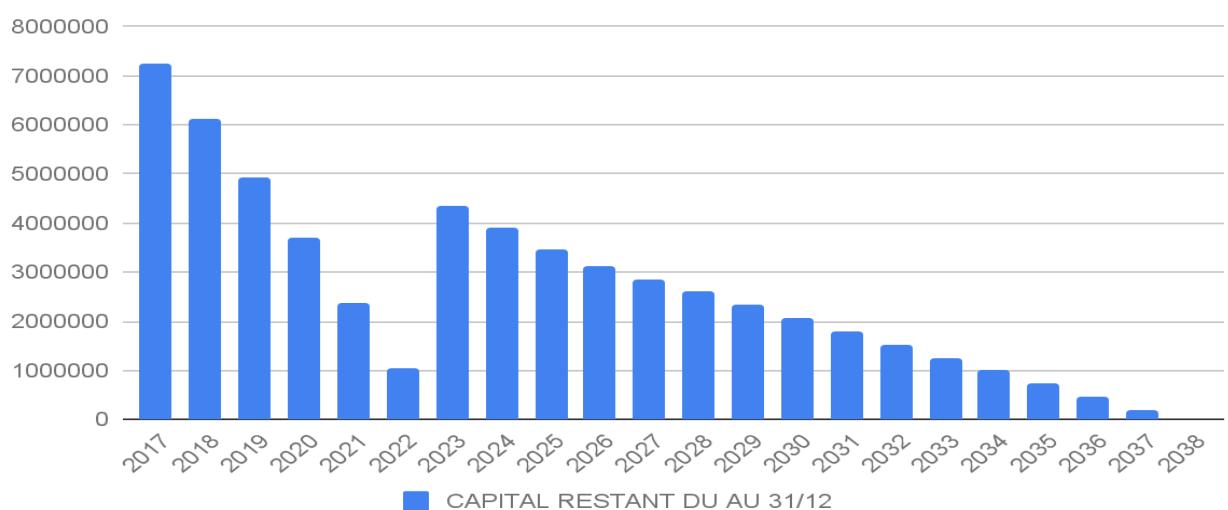
CAPACITE DE DESENDETTEMENT en projection au 31/12/2025 = 2,5 ANNÉES

Notre capacité de désendettement reste excellente malgré le recours à l'emprunt d'un montant de 4 M€ en 2023

Nous avons un ratio d'endettement par habitant inférieur à la moyenne de notre strate sur notre intercommunalité qui se situe à 5,2 années au 31/12/24. (source OFGL)

- profil de l'extinction de la dette

EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours de dette en projection au 31/12/2025 (budget principal) s'élève à 3,5 M€ soit 276 € par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 794 € par habitant en moyenne sur notre intercommunalité au 31/12/2024.(données source OFGL)

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et se classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux d'intérêt moyen de notre dette est d'environ 3,6%.

Les Orientations Budgétaires 2026

Les orientations retenues découlent des choix et objectifs politiques suivants :

- ❖ Stabilité des taux d'imposition
- ❖ Maintien de l'investissement pour le développement de la Ville
- ❖ Maintien des services à la population en contenant nos dépenses

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Charges à caractère général (Chapitre 011)

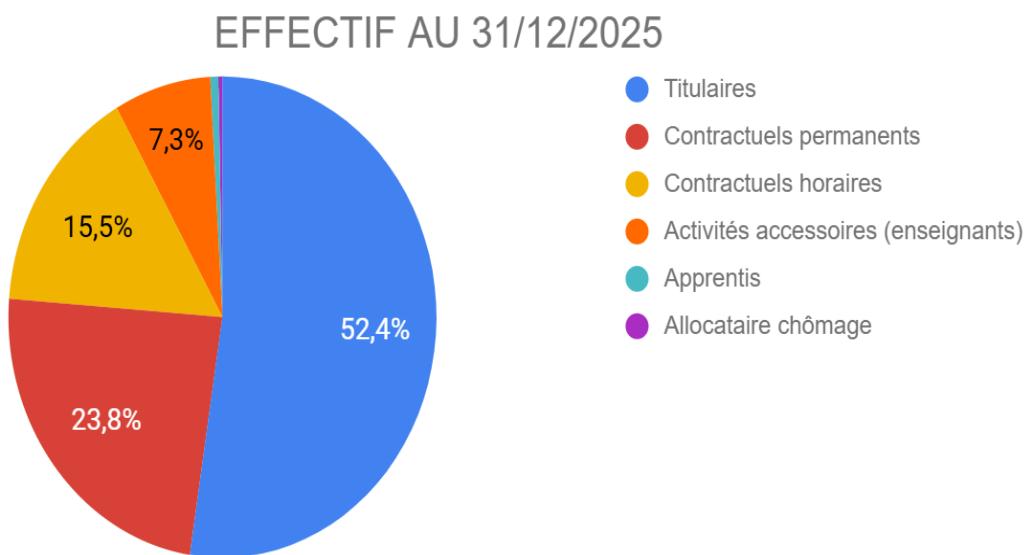
Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et les dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), devraient atteindre 5 M€ en 2025 au CFU.

Charges à caractère général							
	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
CHAP 011	4 816 554,00	4 137 037,71	5 106 915,65	5 150 208,31	5 309 493,00	5 285 236,50	5 338 088,00
Variation	19,12%	-14,11%	23,44%	0,85%		-0,46%	1,00%

2) Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2025 un effectif de 328 agents dont 172 fonctionnaires, 78 contractuels sur emploi permanent et 51 contractuels sur emploi non permanent.

Profils	Effectifs au 31/12/2025	
Titulaires	172	
Contractuels permanents	78	250
Contractuels horaires	51	
Vacataires soumis à cotisation	0	
Activités accessoires (enseignants)	24	
Apprentis	2	77
Allocataire chômage	1	1
TOTAL		328

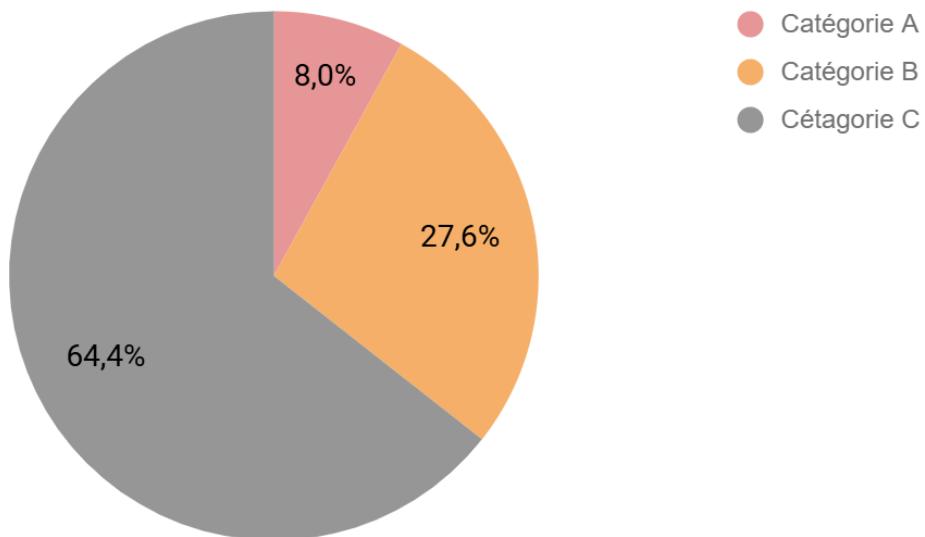


- Répartition des agents permanents par catégorie

Catégorie	Effectifs au 31/12/2025
Catégorie A	20

Catégorie B	69
Catégorie C	161
Autres	0
TOTAL	250

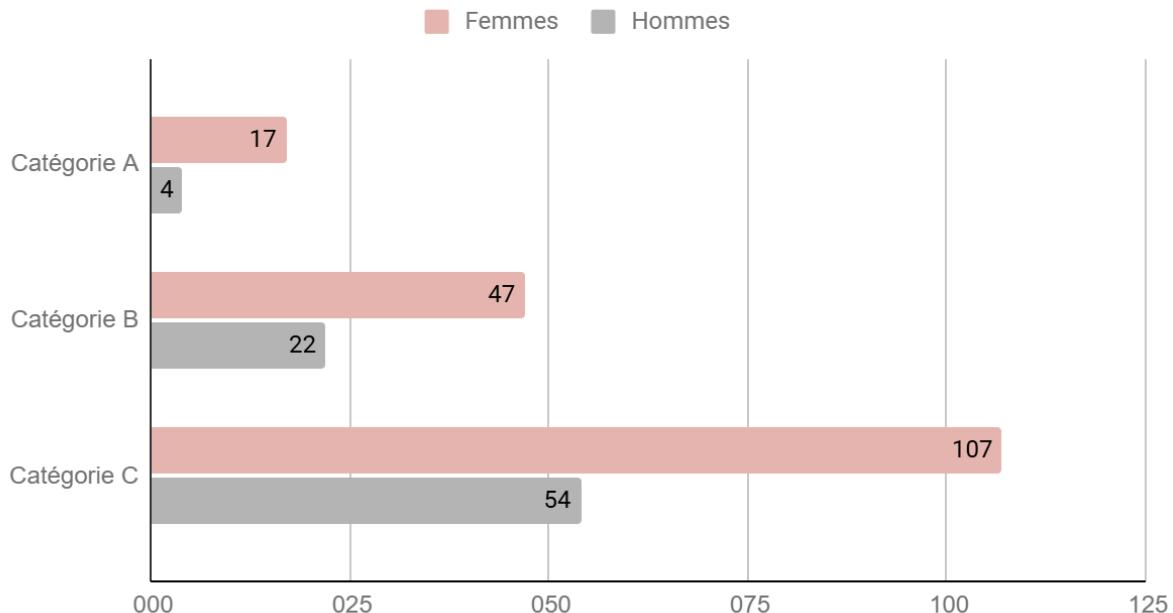
REPARTITION EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE



- Répartition des agents permanents par catégorie par genre

Catégorie	Femmes	Hommes
Catégorie A	17	4
Catégorie B	47	22
Catégorie C	107	54
Autres	0	0
TOTAL	171	80

REPARTITION EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

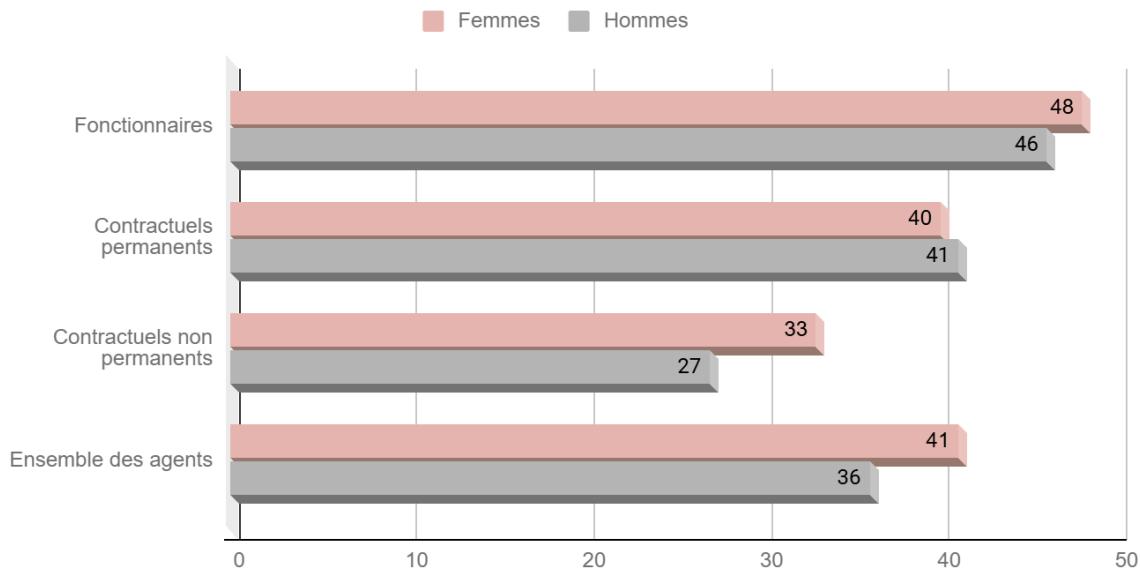


- Moyenne d'âge des agents selon profil et genre

Profil agent	Femmes	Hommes	Global
Fonctionnaires	48	46	48
Contractuels permanents	40	41	40
Contractuels non permanents	33	27	30
Ensemble des agents	41	36	39

La moyenne d'âge globale des agents de la collectivité est de 39 ans soit 41 ans pour les femmes et de 36 ans pour les hommes.

REPARTITION EFFECTIF PAR MOYENNE AGE



	Masse salariale						
	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
CHAP 012	11 742 697,10	12 088 041,73	12 441 336,49	12 694 880,00	12 694 880,00	13 200 095,00	13 464 096,00
Variation	5,43%	2,94%	2,92%	2,04%		3,98%	2,00%

La proposition budgétaire de ce chapitre a été faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- GVT (Glissement vieillesse technicité) + 2,32 % soit 296 K€
- CNRACL + 3 point soit 114 K€
- Augmentation de la cotisation SOFAXIS
- Effet Noria (différence entre les effectifs entrants et sortants)

Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

3) Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : L'article 186 de la loi de finances 2025 instaure un dispositif de lissage conjoncturel destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Les sommes prélevées en 2025 sur les douzièmes de fiscalité représentent une atténuation de produits (donc une dépense budgétaire). Elles seront reversées aux collectivités selon les modalités suivantes :
 - 90% reversés directement par fractions égales au cours des exercices 2026 à 2028 ;
 - 10% viendront abonder les dispositifs de péréquation.

Atténuations de produits							
CHAP 014	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
FSRIF	58 403,00	63 226,00	46 497,00	41 104,00	80 000,00	45 000,00	46 000,00
FPIC	68 236,00	60 332,00	37 242,00	40 542,00	40 000,00	41 000,00	42 000,00
DILICO	0,00	0,00	0,00	122 792,00	122 792,00	130 000,00	130 000,00
Reversemens amendes de Police / IDFM & RIF	5 324,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres reversements de fiscalité		0,00	9 397,92	395,00	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL	131 963,00	123 558,00	93 136,92	204 833,00	252 792,00	216 000,00	218 000,00

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

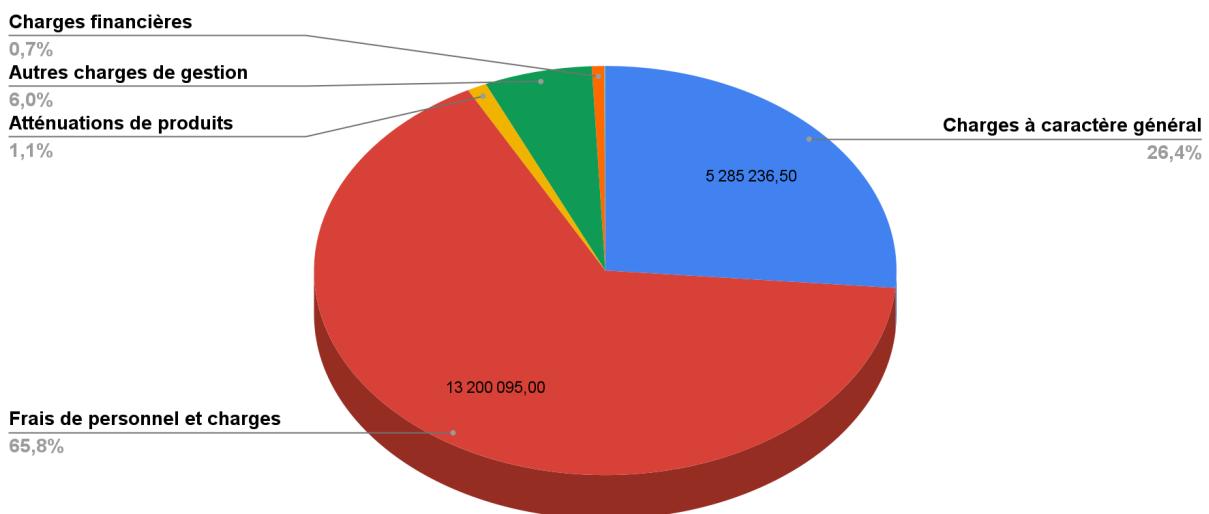
Les subventions et participations devraient s'établir pour 2026 à 1,2 M€. Le montant des subventions serait de l'ordre de 964 K€, dont 530 K€ au CCAS. Ce montant devrait en effet être adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du mois de décembre 2025.

Autres charges de gestion courante							
	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
CHAP 65	1 085 388,82	1 158 445,16	1 146 395,30	1 181 000,00	1 181 660,00	1 201 900,00	1 213 919,00

5) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement							
	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
CHAP 011	4 816 554,00	4 137 037,71	5 106 915,55	5 309 493,00	5 309 493,00	5 285 236,50	5 338 088,00
CHAP 012	11 742 697,10	12 088 041,73	12 441 336,49	12 694 880,00	12 694 880,00	13 200 095,00	13 464 096,00
CHAP 014	131 963,00	123 558,00	93 136,20	204 833,00	153 000,00	216 000,00	218 000,00
CHAP 65	1 085 388,82	1 158 445,16	1 146 695,30	1 181 000,00	1 181 660,00	1 201 900,00	1 213 919,00
CHAP 66	52 917,89	64 389,21	158 951,26	145 500,00	155 500,00	139 000,00	128 600,00
CHAP 67	29 707,82	80 038,99	1 010,61	800,00	35 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DRF	17 859 228,63	17 651 510,80	18 948 045,41	19 536 506,00	19 529 533,00	20 052 231,50	20 372 703,00

BP 2026 - REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les deux postes principaux de dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général (26,40 %) et les dépenses de personnel (65,8 %), ils représentent pour la ville d'Aubergenville 92,2 %.

b) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Produits des services et du domaine

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage), mais également la prise en charge des frais de propriété de la voirie par la CU GPSEO à travers une convention d'entretien.

Produits des services et du domaine							
CHAP 70	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Produits des services	1 098 087,67	1 547 032,99	1 714 111,49	1 400 000,00	1 404 868,00	1 607 061,00	1 639 202,00
Variation	-9,27%	40,88%	10,80%	-18,33%		14,39%	2,00%

2) Produits de la fiscalité

a) Fiscalité Directe

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
- La variation forfaitaire nationale des valeurs locatives

Les taux

En application des engagements politiques pris, les prévisions se basent sur des taux toujours inchangés. En effet, encore une fois, les taux d'imposition 2026 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

- Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 20,14 % (part communale), 11,58 % (part départementale) soit 31,72 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 87,87 %
- Taxe habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 14,55 %

La variation physique des bases

Aucune livraison de programmes immobiliers à venir qui permettrait d'envisager une augmentation des bases physiques mais une vigilance accrue sur l'usine Renault qui a déjà par deux fois mis à jour son parc immobilier nous faisant perdre des bases physiques.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la loi de finances ne fixe plus de coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives. Il est automatiquement déterminé en fonction de l'indice de prix à la consommation (IPC).

En 2026, la revalorisation forfaitaire devrait être de 1,2 % sauf sur les locaux professionnels.(cf Indice INSEE : IPC de août 2025)

Fiscalité Directe							
CHAP 73	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Fiscalité directe	6 902 642,00	7 513 169,00	7 707 330,00	7 828 659,00	7 800 000,00	7 900 000,00	8 000 000,00
Variation	1,66%	8,84%	2,58%	1,57%		1,28%	1,27%

b) Attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC), a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés entre l'EPCI et la commune et lors de chaque nouveau transfert de compétences, le réajustement est à effectuer.

Pour l'année 2026, le montant prévu de l'attribution de compensation est de 6 634 000 €.

Attribution de compensation							
CHAP 73	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Attribution de compensation	6 442 158,68	6 442 158,68	6 634 335,00	6 634 334,61	6 634 000,00	6 634 000,00	6 634 000,00
Variation	-0,54%	0,00%	2,98%	0,00%		0,00%	0,00%

3) Dotations et participations

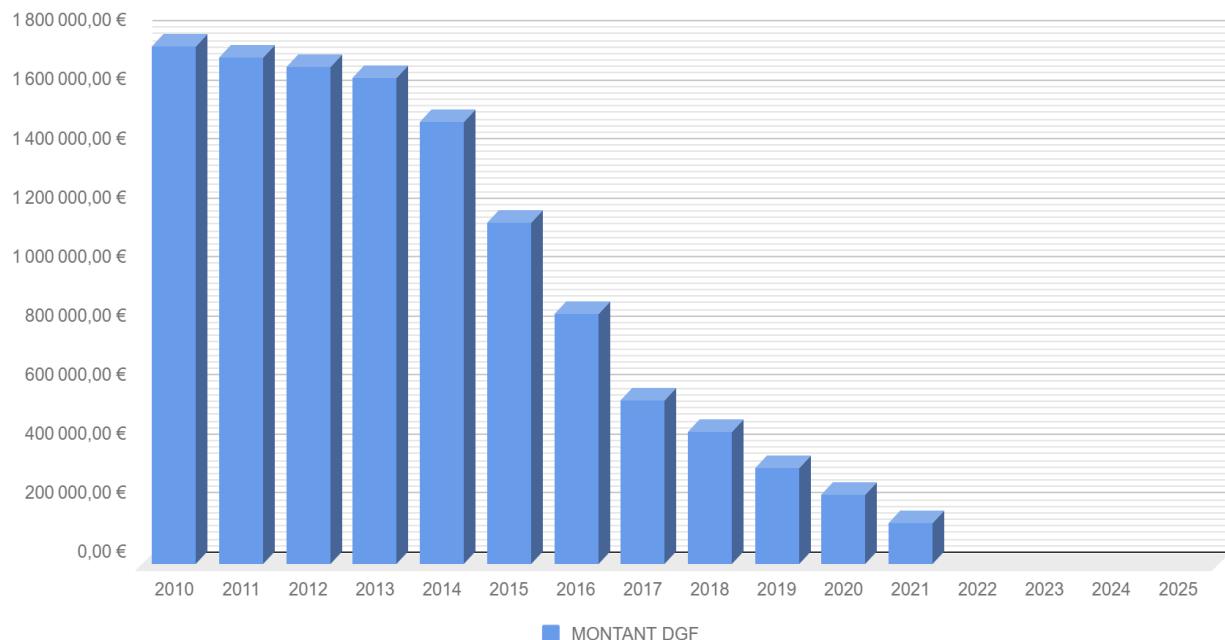
❖ La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue avec ses différentes composantes, la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP)

Le montant global de la DGF est, depuis 2018 et à périmètre constant, largement stabilisé, après une minoration, entre 2014 et 2017, de la dotation forfaitaire des départements, des régions et des communes et de la dotation d'intercommunalité dans le cadre de la "contribution au redressement des finances publiques".

Malgré un montant de DGF stable au niveau national prévu en 2026, cette dotation pour la commune d'Aubergenville devrait être nul.

DOTATION FORFAITAIRE (DGF)



❖ Les autres dotations de l'Etat

Autres Dotations							
CHAP 74	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Dotation de solidarité	325 345,00	335 334,00	354 337,00	373 106,00	365 000,00	365 000,00	365 000,00
DCRTP	282 204,00	282 204,00	275 158,00	139 388,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00
Dotation compensation TF	1 191 885,00	13 311,00	1 635 527,00	1 657 762,00	10 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
Dotation compensation TH	0,00	1 467 483,00	0,00	0,00	1 620 000,00	0,00	0,00
TOTAL DOTATION ETAT	1 799 434,00	2 098 332,00	2 265 022,00	2 170 256,00	2 135 000,00	2 095 000,00	2 095 000,00
Variation	-8,05%	16,61%	7,94%	-4,18%		-1,87%	0,00%

Il est important de rappeler que la commune est fragilisée par le mécanisme de dotation de compensation. A la lumière des autres compensations faisant suite à des réformes, et ce depuis 10 ans, nous avons le risque que le maintien total de ces recettes ne soit pas garanti.

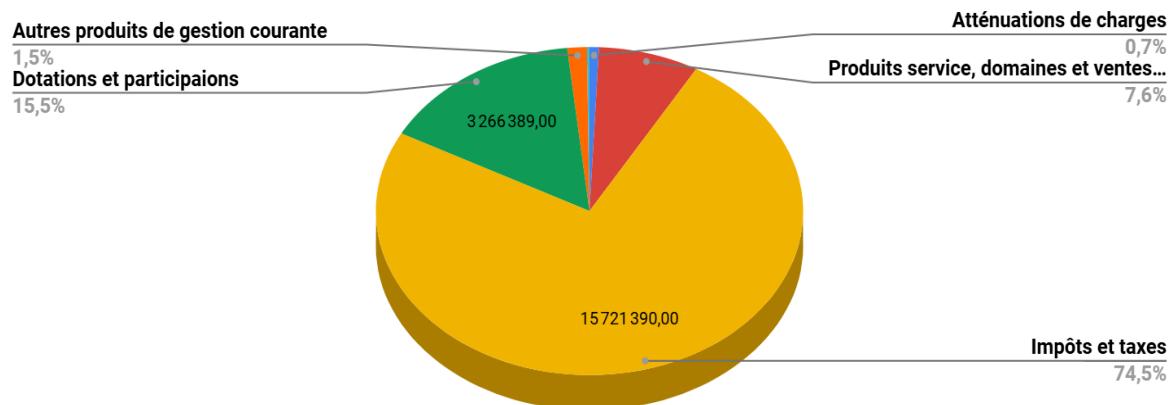
❖ Les participations et autres organismes

Les Participations et Organismes							
CHAP 74	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Départements	20 000,00	19 000,00	6 415,28	115,00	8 988,00	1 500,00	1 500,00
Régions	0,00	0,00	0,00	10 000,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
CAF	875 455,52	893 428,55	1 139 134,93	775 040,00	839 700,00	1 094 000,00	1 094 000,00
Autres participations	0,00	35 000,00	41 170,42	44 589,00	12 281,00	21 289,00	21 289,00
Dotation recensement	2 128,00	2 208,00	2 239,00	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00
Dotation titres sécurisés	39 471,00	57 996,50	67 444,50	0,00	50 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS	937 054,52	1 007 633,05	1 256 404,13	829 744,00	925 569,00	1 171 389,00	1 171 389,00
Variation	-52,11%	7,53%	24,69%	-33,96%		26,56%	0,00%

4) Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement							
	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	PROJECTION AU 31/12/2025	BP 2025	BP 2026	BP 2027
CHAP 013	551 081,54	310 933,69	234 628,03	150 000,00	250 000,00	150 000,00	150 000,00
CHAP 70	1 098 087,67	1 547 032,99	1 714 111,49	1 400 000,00	1 404 868,00	1 607 061,00	1 639 202,22
CHAP 73	14 795 066,14	15 326 854,75	15 559 134,10	15 842 422,00	15 714 000,00	15 721 390,00	15 878 603,00
CHAP 74	2 784 000,78	3 759 026,95	3 530 539,51	3 000 000,00	3 060 569,00	3 266 389,00	3 266 389,00
CHAP 75	294 831,63	417 473,82	363 356,84	318 000,00	318 000,00	313 000,00	313 000,00
CHAP 76	40 565,00	40 564,08	40 564,08	40 564,08	40 565,00	40 564,00	40 564,00
CHAP 77	613 726,16	90,48	16 571,78	4 900,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RRF	20 177 358,92	21 401 976,76	21 458 905,83	20 755 886,08	20 788 002,00	21 098 404,00	21 287 758,22

BP 2026 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les deux postes principaux de recettes réelles de fonctionnement sont la fiscalité (74,5%) et les dotations et participations (15,5%), ils représentent pour la ville d'Aubergenville 90%.

c) CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme les années précédentes, le budget de la section de fonctionnement 2026 est construit sur le principe de prudence.

Le montant prévisionnel total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 21 098 404 € et le montant prévisionnel total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 20 492 231,50 €. Le budget prévisionnel en section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de + 606 172,50 €.

Cet excédent devrait financer une partie des dépenses d'investissement.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2026 représente l'engagement de la collectivité qu'il est nécessaire d'inscrire au budget afin de renouveler, d'entretenir et de maintenir son patrimoine.

Afin de réaliser ce programme, il est prévu une enveloppe budgétaire global en dépense d'équipement de 3 305 K€ qui se ventile de la façon suivante :

- une enveloppe dédiée aux investissements récurrents et aux projets d'un montant de 2 458 K€ dont 2 263 K€ pour les projets et 195 K€ pour les dépenses récurrentes
- une enveloppe dédié au crédit des opérations pluriannuelles d'un montant de 847 K€ :
 - Opération AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,6 M€ dont 800 K€ de crédits sur 2026
 - Opération Rénovation de chaufferies d'un montant de 301 K€ dont 47 K€ de crédits sur 2026

A noter : Le programme " Rénovation Piste athlétisme " fera l'objet d'une extinction.

b) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement seraient constituées :

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 380 K€
- Taxe d'aménagement 150 K€
- Subvention 15 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 440 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 606 K€

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au BP 2026. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2025, qui feront l'objet d'une reprise en N+1, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2026.

C. CONCLUSION GÉNÉRALE DU RAPPORT DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

La proposition de budget primitif 2026 sera la suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
	PROJECTION AU 31/12/2025	BP PROV 2026		PROJECTION AU 31/12/2025	BP PROV 2026
011 Charges à caractère général	5 150 208	5 285 237	013 Atténuations de charges	150 000	150 000
012 Charges de personnel	12 694 880	13 200 095	70 Produits des services	1 400 000	1 607 061
014 Atténuations de produits	204 833	216 000	73 Impôts et taxes	15 834 422	15 721 390
65 Autres charges de gestion courante	1 181 000	1 201 900	74 Dotations et participations	3 000 000	3 266 389
66 Charges financières	145 500	139 000	75 Autres produits de gestion courante	318 000	313 000
67 Charges exceptionnelles	800	10 000	76 Produits financiers	40 564	40 564
68 Dotations aux provisions	0		77 Produits exceptionnels	4 900	
022 Dépenses imprévues de Fonctionnement	0		78 - Reprise sur Provision	0	
Sous-total réel	19 377 221	20 052 232	Sous-total réel	20 747 886	21 098 404
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	402 459	440 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	790	
043 Opération d'Ordre à l'Intérieur de la Sect. Fonct.			043 Opération d'Ordre à l'Intérieur de la Sect. Fonct.		
023 Virement à la section d'Investissement		606 173	Total	20 748 676	21 098 404
Total	19 779 680	21 098 404	R 002 Excédent reporté		
D 002 Déficit reporté			Total des recettes de fonctionnement	20 748 676	21 098 404
Total des dépenses de fonctionnement	19 779 680	21 098 404			

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
	PROJECTION AU 31/12/2025	BP PROV 2026		PROJECTION AU 31/12/2025	BP PROV 2026
20 Immobilisations incorporelles	12 913	26 000	13 Subventions d'investissement	274 288	15 000
21 Immobilisations corporelles	3 000 000	3 304 770	16 Emprunts Equilibre	0	1 631 848
16 Emprunts et dettes assimilées	437 521	348 000	21 Immobilisations corporelles		
26 Participat. Et créances rattachées à Partic.	0		10 Dotations, fonds divers et réserves	724 962	530 000
27 Autres immobilisation financières	0	3 000	1068 Excédents de fonct. capitalisés		
45 Opérations pour compte de tiers			165 Dépôts et cautionnements reçus	485 954	2 000
Sous-total réel	3 450 434	3 681 770	27 Autres Immobilisations financières		
040 Opération d'ordre de transfert entre section	790		Sous-total réel	1 485 204	2 178 848
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales		
Total	3 451 224	3 681 770	040 Ordre entre sections	402 459	440 000
R.A.R.			021 Virement de la section de fonctionnement		606 173
D 001 Déficit reporté			024 Produits des cessions d'immobilisations		456 750
Total des dépenses d'investissement	3 451 224	3 681 770	Total	1 887 662	3 681 770
R.A.R.			R.A.R.		
D 001 Excédent reporté			D 001 Excédent reporté		
Total des recettes d'investissement	1 887 662	3 681 770	Total des recettes d'investissement	1 887 662	3 681 770